

REGLEMENT CONCOURS DE PETANQUE

ETE 2022

▪ Les concours se déroulent du vendredi 1^{er} juillet au vendredi 29 juillet 2022 inclus sur les aires en stabilisé situées à l'ancien stade de football à SAINT-VARENT, de 19 heures à 22 heures. L'organisation est sous la responsabilité des associations désignées.

▪ *Les organisateurs et les participants doivent respecter les gestes barrières en vigueur.*

▪ *Les concours se déroulent sous réserve des mesures sanitaires gouvernementales.*

▪ Les équipes sont constituées de 2 joueurs possédant 3 boules de pétanque chacun.

▪ Les inscriptions débutent à 19 heures, les premiers matchs devront commencer à 19 H 30.

▪ Les rencontres sont tirées au sort, et se déroulent comme suit :

➔ chaque équipe joue 3 matchs, les 2 premières manches en 11 points, et la dernière en 13 points.

▪ La Municipalité remettra un lot pour les 2 joueurs d'une équipe gagnante. De plus, un tirage au sort parmi les équipes participantes sera effectué pour la remise d'un lot.

▪ Le classement s'effectue par rapport au nombre de points obtenus. A la fin de la 1^{ère} manche, ainsi qu'à la fin de la seconde manche, un classement provisoire est fait afin de définir les matchs suivants :

➔ les meilleurs se rencontrent à chaque fois, le 1^{er} est opposé au second, le 3^{ème} au 4^{ème}, et ainsi de suite. Le résultat est fonction du nombre de points marqués, puis du nombre de points contre. En cas d'égalité, il est tenu compte des boules restantes, ainsi que du nombre de victoires si nécessaire.

▪ Les rencontres ne sont pas arbitrées. Il convient de jouer pour le plaisir et sans esprit de compétition. En cas de litige, il faut s'adresser à l'organisateur du tournoi qui prendra sa décision sans appel.

▪ A des fins de statistiques, il est demandé aux associations de communiquer à la Mairie, le nombre de doublettes ayant participé.

▪ **Après chaque manifestation, les associations nettoieront l'ensemble des espaces utilisés. (Prévoir : balais, pelles et éponges). Elles devront également vider les poubelles.**

▪ Chaque association fera sa publicité elle-même. La Commune se chargera de mettre les dates sur le Novihéria, sur le site Internet de la commune et les journaux locaux.